

POLITIQUE, LITTÉRATURE, INDUSTRIE, COMMERCE.

LE CHRONIQUE SAUMUROIS

Paraissant les Mardis, Jeudis et Samedis.

JOURNAL D'ANNONCES, INSERTIONS LÉGALES ET AVIS DIVERS.

ON S'ABONNE A SAUMUR,
Au bureau, place du Marché-Noir, et chez
MM. GAULTIER, JAVAUD, MILON, libraires;
A PARIS,
A l'Office de Publicité Départementale et
Etrangère, LAFFITE-BULLIER et C^e, place de
la Bourse, 8, et à la Publicité Départementale,
Isid. FONTAINE, rue de Trévise, 22.

Gare de Saumur (service d'été, 13 mai.)

Départs de Saumur pour Nantes.		Départs de Saumur pour Paris.	
7 heures 10 minut. soir,	Omnibus.	9 heures 50 minut. mat.	Express.
4 — 35 — —	Express.	11 — 49 — matin,	Omnibus.
3 — 50 — —	matin, Poste.	5 — 11 — soir,	Omnibus.
9 — 04 — —	Omnibus.	9 — 52 — —	Poste.
Départ de Saumur pour Angers.		Départs de Saumur pour Tours.	
1 heure 02 minutes soir,	Omnibus.	3 heures 02 minut. matin,	Omnib.-Mixte.
		7 — 52 minut. matin,	Omnibus.

PRIX DES ABONNEMENTS.

Un an, Saumur, 18 f. »	Poste, 24 f. »
Six mois, — 10 »	— 13 »
Trois mois, — 5 25	— 7 50

L'abonnement continue jusqu'à réception d'un avis contraire. — Les abonnements demandés, acceptés, ou continués, sans indication de temps ou de termes seront comptés de droit pour une année.

CHRONIQUE POLITIQUE.

Nous disions dans notre précédent numéro que l'élevation de lord John Russell à la pairie serait probablement le signal de profondes modifications dans le sein du cabinet britannique; si nous en devons croire le *Times*, ces modifications seraient déjà un fait accompli. La reine aurait nommé :

- Sir G.-C. Lewis, ministre de la guerre;
- Sir G. Grey, ministre de l'intérieur;
- M. Cardwell, chancelier du duché de Lancastre;
- Lord Fortescue, secrétaire pour l'Irlande.

Sir G. Cornwall Lewis est membre du parlement depuis 1847; il a, depuis cette époque, rempli plusieurs emplois politiques, et en dernier lieu, il avait été, en 1855, chancelier de l'Échiquier lors de la retraite de M. Gladstone à cette époque.

Sir Georges Grey est membre du parlement depuis 1832.

Depuis 1839, il a presque toujours occupé des emplois dans les administrations libérales: ministre de l'intérieur sous lord John Russell de 1846 à 1852, et en 1855, sous lord Palmerston, il était membre du conseil privé.

Comme sir G.-C. Lewis, le comte Grey appartient au parti whig, dont son père a été l'un des chefs les plus éminents.

M. Cardwell a pris part depuis 1842 aux affaires publiques. Par ses opinions il appartient à la fraction libérale du parti conservateur qui a soutenu les réformes économiques de sir R. Peel. Il a été secrétaire de la trésorerie de 1845 à 1846. Sous lord John Russell il a rempli les fonctions de président du bureau du commerce (1852), qui lui donnaient place au cabinet. Il faisait, depuis 1852, partie du conseil privé.

Lord Fortescue, pair d'Angleterre, a été élu membre de la chambre des communes en 1804, et il siégea jusqu'en 1807 sous le nom de vicomte Ebrington, second titre nobiliaire de sa famille. Éloigné à cette époque des affaires publiques, il revint à la chambre des communes en 1820 et fut réélu sans

interruption jusqu'en 1839, époque où il entra à la chambre des lords.

Whig comme les précédents, il fut nommé vice-roi d'Irlande, poste élevé qu'il occupa jusqu'en 1841.

Sous le ministère de lord John Russell, il a été, de 1846 à 1850, lord Steward ou grand-intendant de la Couronne. (Le Pays.)

Les nouvelles de Naples constatent les progrès faits dans la répression du brigandage. De nombreuses arrestations ont été faites; on cite entre autres celle de M. Monte Silfione, chef des réactionnaires; le fameux Montefalcione qui, à la tête des brigands, avait ordonné et commandé les massacres de Milési, a été également arrêté; le *Nazionale* dit même qu'il aurait été immédiatement fusillé.

Samedi a eu lieu le dîner officiel offert par S. Exc. le baron Ricasoli, président du conseil, à M. le général Fleury, envoyé extraordinaire de S. M. Napoléon III.

L'Italie annonce que le général Fleury a dû se rendre le 21 à Milan et que, sur la gracieuse invitation de S. M. le roi Victor-Emmanuel, l'envoyé de l'Empereur occupera au palais royal des appartements préparés pour le recevoir. (Idem.)

Les dépêches de Turin nous apprennent que la souscription à l'emprunt donne des résultats très-favorables. Le chiffre des sommes souscrites dépassera celui du capital demandé. Les banquiers italiens et étrangers ont souscrit les uns pour 100 millions, les autres pour 50 millions. L'affaire sera terminée mercredi ou jeudi.

Il ne s'agit encore que de la souscription privée. La souscription publique sera ouverte quelques jours après. On ne connaît encore ni le taux de la rente, ni les autres conditions relatives au prix. Le premier dixième se paie en souscrivant, le second 45 jours après, le reste par cinquièmes, de deux mois en deux mois.

Il est de nouveau sérieusement question du voyage de S. M. le roi Victor-Emmanuel à Naples;

mais, d'après des lettres de Turin, il n'aurait lieu que dans le mois de septembre. S. M. passerait l'hiver à Naples, et l'on va jusqu'à dire, — nous reproduisons ce bruit sous toutes réserves, — que le roi transporterait à Naples le siège du parlement pendant toute la durée de son séjour dans cette ville.

On croit en Italie que ce projet, s'il était mis à exécution, pourrait avoir les plus heureux résultats pour l'avenir de la péninsule. (Pays.)

L'Italie et l'Opinion démentent la nouvelle que quelques paysans auraient été fusillés parce qu'ils avaient été soupçonnés d'avoir porté des vivres aux brigands. — Havas.

On écrit de Naples, le 20 juillet, à l'Italie: Dans une proclamation du général Cialdini, il est dit :

« L'honneur qui m'a été accordé par les citoyens de Naples m'impose un devoir de reconnaissance que je viens remplir. Mais sans vous je ne pourrais faire que peu ou rien; avec vous, je pourrais tout. Entre celui qui vous vole et vous assassine, et celui qui veut défendre vos biens et votre vie, le choix ne me paraît pas douteux. »

Le général se confie dans le peuple et dans la garde nationale; il invoque l'appui de toutes les fractions du parti libéral, en les invitant à la concorde et à l'union. « C'est ainsi (conclut la proclamation) que je compte disperser sous peu les bandes réactionnaires, et jeter le découragement dans l'âme de celui qui, de loin, les paie, les pousse et les dirige. »

Les démocrates surtout sont satisfaits de la démission de M. Spaventa. Les députés napolitains, à leur retour, auraient été sifflés, pendant que M. Ricciardi était applaudi. On se propose de pétitionner pour que Naples soit la capitale de l'Italie, jusqu'à la solution de la question romaine. — Havas.

On mande de Rome, le 20, que le Pape a recommandé de grands égards pour la France. — Havas

Une lettre de Vienne annonce que l'ex-roi François II de Naples a pris la résolution de quitter

FEUILLETON

LA TORCHE DE PENMARCH

LÉGENDE BRETONNE.

(Suite.)

« Le père et la fille essayèrent, mais en vain, de consoler le jeune homme. Il s'éloigna bientôt, l'âme navrée. Yvonne s'en alla pleurer au logis, et le vieux Legoëlle, qui avait contenu devant René son amertume et son chagrin, dans la crainte de l'irriter davantage contre son père, devint sombre et pencha sur sa poitrine son visage où se peignaient l'inquiétude et la douleur.

« Tandis qu'il était plongé dans des pensées toutes noires, le soleil qui se couchait là-bas sur la mer semait la campagne de clartés bizarres; le vent s'élevait et bruissait dans les ormeaux d'une manière étrange, et les rochers de Penmarch produisaient une rumeur effrayante comme les lamentations de l'enfer. Mais le vieux Legoëlle, absorbé dans sa souffrance, ne voyait rien, n'entendait rien. Il murmurait en soupirant :

« Ainsi tous les malheurs m'accablent ! Je suis ruiné... ruiné par la banqueroute et l'épidémie !... Hélas ! je ne verrai point, avant de mourir, mon Yvonne à l'abri de l'infortune, de la misère !... Et dire qu'avec un millier d'écus je la marierais au plus honnête, au plus courageux garçon du pays ! Mon Dieu ! vous aussi, vous êtes

cruel, puisque, sans pitié pour mes nombreuses années, pour les fatigues de toute une vie laborieuse, pour la bonté angélique de mon enfant, vous permettez que toutes mes ressources s'épuisent et qu'il ne me reste pas même un millier d'écus à donner à ma fille bien-aimée.

« Il se tut et pleura; puis, revenant à l'idée qui lui harcelait l'esprit :

« Un millier d'écus ! murmura-t-il. Un millier d'écus, reprit-il en frappant du pied la terre... Ah ! fit-il en éclatant soudain, je me donnerais au diable pour un millier d'écus !

« Salut, maître, dit une voix fortement accentuée.

« Legoëlle tressaillit. Relevant aussitôt la tête, il aperçut devant lui un étranger enveloppé dans un grand manteau noir.

« Qui que vous soyez, dit-il, vous êtes le bienvenu.

« Merci, répondit l'autre.

« Vous êtes sans doute fatigué ?

« Oui, je viens de loin et je vais vite.

« Alors, entrez vous reposer sous mon chaume.

« Je vous dérange peut-être ?

« Au contraire, car j'avais une mauvaise pensée.

« Laquelle, je vous prie ?

« Bah ! répondit Legoëlle en souriant, j'étais sur le point de me donner au diable.

« Diable ! ce n'est pas une si mauvaise pensée.

« Vous voulez plaisanter, mon hôte ?

« Non, vraiment.

« Et, changeant brusquement de ton, l'étranger ajouta d'une voix incisive :

« Je t'ai entendu, mon maître. Tel que tu me vois, je puis faire ton bonheur et celui de ta fille. Il te faut un millier d'écus... soit, tu les auras !

« Grand Dieu ! s'écria le vieillard en faisant vivement le signe de la croix.

« L'étranger avait disparu. »

« Cet étranger, qu'est-ce que c'était donc ? demanda la petite Yves en interrompant la conteuse.

Jacquette baissa la voix et répondit :

« C'était le diable.

« Le diable ! répéta Yves en ouvrant de grands yeux étonnés.

« Sans doute, dirent toutes les fileuses, qui s'entre-regardaient avec frayeur.

Le bruit des rouets et des fuseaux avait cessé, on n'entendait plus que le roulement sourd et lointain des flots contre les rochers de Penmarch.

« Conte toujours, conte toujours, reprit la petite Yves, se blottissant de nouveau sous le tablier de sa grand'tante.

Toutes les Bretonnes lancèrent un coup-d'œil fortif sur la porte et dans tous les coins sombres de l'étable; puis les rouets et les fuseaux se remirent en mouvement, et la vieille Jacquette continua d'une voix émue :

« Vous concevez bien, reprit Jacquette, que cette apparition avait dû frapper de terreur le vieillard. En

Rome et que le château de Salzbourg aurait été disposé pour le recevoir. (Le Pays.)

S. Em. le cardinal Antonelli, d'ordre de Sa Sainteté, a adressé au corps diplomatique la protestation suivante :

Rome, 9 juillet.

La loyauté avec laquelle le gouvernement du Saint-Siège s'attache à remplir ses engagements, malgré les circonstances critiques où il se trouve par suite de la spoliation sacrilège de la majeure partie de ses domaines, ne lui permet pas de garder le silence en présence de l'emprunt de 500 millions de francs que le gouvernement piémontais a résolu de contracter.

Pour peu que l'on considère avec la plus légère attention cette résolution, on verra clairement qu'une si énorme somme n'est pas seulement destinée à pourvoir aux besoins du Piémont proprement dit, mais qu'en surchargeant aussi les provinces élevées au Souverain Pontife, leur légitime souverain, elle tend à accroître d'une nouvelle dette publique le fardeau des usurpations, et à laisser de plus, pour une longue série d'années, des traces lamentables, au grand détriment des populations de l'Etat pontifical.

En conséquence, le Saint-Père, dans la conscience des devoirs qui lui incombent à l'égard du patrimoine sacré de l'Eglise et de ses propres sujets, ne peut faire rien moins que de protester contre cet emprunt, déclarant qu'il n'entend point en reconnaître les effets, pour ce qui concerne l'intérêt de l'Etat pontifical.

Le soussigné cardinal secrétaire d'Etat, en notifiant à Votre Excellence cette protestation et cette déclaration de Sa Sainteté, la prie de vouloir bien en donner communication à son gouvernement, pour servir de règle au besoin.

Je saisis cette occasion, etc.

Signé : G. CARD. ANTONELLI.

Une lettre de Vienne, en date du 19, assure que si le rescrit impérial en réponse à l'adresse de la diète de Hongrie est accueilli par des démonstrations hostiles, un second rescrit prononcera la dissolution immédiate de la seconde chambre hongroise ; on attendra ensuite que l'ordre et le calme soient rétablis pour convoquer les électeurs à l'effet de nommer d'autres mandataires.

Les dernières dépêches arrivées de Pesth indiquent un peu plus d'agitation en Hongrie. Les rapports entre la diète et l'empereur d'Autriche semblent plus tendus. La diète ne paraît pas disposée à se contenter des concessions que l'empereur lui offre ; elle ne veut rien céder de ce qui peut toucher au principe de son autonomie politique.

On mande de Pesth à la date du 22 juillet : La lecture du rescrit impérial a eu lieu dans la Diète. Dans le rescrit il est dit que les rapports entre la Hongrie et la monarchie autrichienne forment effectivement et légalement depuis trois siècles une union réelle relativement aux affaires étrangères, de finances et de guerre.

En rétablissant la constitution hongroise, il a fallu songer à la nécessité d'une monarchie entière constitutionnelle. L'autonomie d'administration in-

térienne de la Hongrie n'est nullement menacée par les nouvelles lois fondamentales ; mais, au contraire, elle est fortifiée. Les lois de 1848, quoique en partie déjà confirmées, ne peuvent être admises dans le diplôme d'inauguration parce qu'elles sont en contradiction avec les lois fondamentales.

La Diète est invitée à la révision des lois de 1848, à l'envoi des députés au Reichsrath, attendu que des propositions financières seront présentées pendant le mois d'août, ainsi que d'autres propositions relatives aux rapports entre les diètes de Croatie et de Hongrie et à la rédaction d'une loi pour garantir la langue nationale de Hongrie. L'union entre la Transylvanie et la Hongrie, ajoute le rescrit, est impraticable, quant à présent. Les affaires serbes devront être réglées d'après les résolutions d'un congrès national serbe.

Le renouvellement du document de l'abdication de l'empereur Ferdinand n'aura pas lieu, parce que, dans le passage relatif à l'acte d'abdication primitif, tous les royaumes unis forment l'empire d'Autriche, et que le royaume de Hongrie s'y trouve compris.

L'amnistie, à l'occasion du couronnement, est promise.

Pendant la lecture du passage concernant le diplôme d'octobre et la patente de février, il s'est manifesté une certaine inquiétude dans la gauche de la chambre.

Dans la chambre des magnats, la lecture du rescrit a été écoutée avec calme. Il y avait du reste peu de membres présents.

Pesth, midi 55 minutes. — M. le comte d'Apponyi a reçu copie du rescrit impérial ; il a immédiatement télégraphié à Sa Majesté de ne pas le faire publier sous la forme actuelle, parce qu'il produira une effervescence en Hongrie. La chambre, assemblée au grand complet, attend la réponse impériale.

Pesth, 4 heures 48 minutes du soir. — La lecture du rescrit impérial a produit une impression extrêmement pénible ; elle a été plusieurs fois interrompue par des rires amers.

Les conférences discuteront la réponse.

Vienne, 22 juillet. — La connaissance du rescrit impérial n'a pas produit d'effet à la bourse. — Havas.

A Varsovie, le 21 juillet, a eu lieu un grand rassemblement du peuple devant le consulat d'Angleterre. On y a déposé des couronnes et on a fait entendre les cris de : *Vive la reine Victoria ! Vive le peuple anglais !* en reconnaissance des preuves de sympathie que le gouvernement de Sa Majesté et le peuple anglais ont données à la Pologne. La police ne s'est montrée qu'après que les masses s'étaient écartées. — Havas.

Les correspondances d'Espagne attribuent à l'influence du parti Juaniste les insurrections qui ont éclaté à Loja et sur quelques autres points du territoire. Le procès qui s'instruit en Andalousie a mis entre mains du gouvernement les fils de toutes les conspirations. Le condamné Rosa Moreno a été exécuté.

La population de Santander a accueilli la reine par des manifestations enthousiastes. Il en a été de

même sur tous les points du territoire que le cortège royal a traversés. Le peuple espagnol proteste contre le despotisme que les Joanistes voudraient rétablir et contre l'anarchie qu'amènerait le triomphe du parti exalté. (Le Pays.)

L'agence Renter, de Londres, publie les nouvelles suivantes de Lisbonne, du 17 juillet :

« Le bruit court que le prince Napoléon, pendant sa visite à Lisbonne, aurait proposé au gouvernement la construction de docks sur les bords du Tage par une compagnie française, et que cette proposition aurait été rejetée.

» Les cortès commencent la discussion du budget. »

Les nouvelles de Syrie sont bonnes. La situation du pays est rassurante ; aucun crime n'a été commis depuis le départ des troupes françaises.

Les dépêches, en date du 10, apprennent que la proclamation de Fuad pacha, publiée à Damas à l'occasion du nouveau règne, contient des avertissements sévères. Toute injure aux chrétiens sera aussitôt punie. Toutefois, aucune décision n'a encore été prise pour indemniser les victimes des massacres de Damas.

On assure que le chef des Bédouins du Haoran, par ordre de Fuad pacha, a pris et fait exécuter le chef des Druses, El-Atrach, dont la tête sera, dit-on, exposée à Damas. — Havas.

La Patrie publie en tête de ses colonnes le communiqué suivant :

« Le journal la Patrie, dans son numéro de ce jour 22 juillet, discute, en lui prêtant de nouveau un caractère sérieux, l'hypothèse, déjà plusieurs fois démentie, d'une cession de la Sardaigne à la France. Ces assertions de la Patrie ne méritent en elles-mêmes aucune réfutation.

» Toutefois, comme l'on semble vouloir faire passer la Patrie pour un organe semi-officiel, il est important de faire connaître au public que ce journal, qui revient itérativement sur l'éventualité de cette cession, émet des idées toutes personnelles à sa rédaction, sous sa seule responsabilité, et qu'il n'a reçu et ne reçoit aucune communication du gouvernement. »

FAITS DIVERS.

S. M. l'Empereur a honoré de sa présence de bal qui a été donné lundi au soir à Vichy par les officiers de la garde.

La salle de bal était sur la pelouse et à la clarté des étoiles. Dans un carré, seulement, on avait dressé une tente pour le quadrille impérial.

L'Empereur est arrivé à la nuit tombante. Sa Majesté a ouvert le bal ; elle a dansé avec la femme du colonel de Sonnay. Dans le même quadrille figuraient M^{me} Walewski, Le Hon et de La Bedollière.

L'Empereur s'est retiré après le quadrille. Le bal, qui s'est prolongé jusqu'à minuit, n'a cessé d'être animé par la plus franche gaieté.

L'Empereur a été trouvé par tout le monde d'une humeur charmante et plein de santé.

effet, il rentra dans la ferme, pâle et tremblant. En le voyant si défait, Yvonne pensa naturellement que son mariage manqué en était la cause, et la bonne pennerez lui dit en l'embrassant :

— Tenez, père, j'ai beaucoup réfléchi depuis un instant ; j'ai interrogé mon cœur, et j'y ai vu que, quand même je serais riche, mon devoir serait de ne point vous quitter. Ainsi, vrai ! je ne me marierai pas... Oh ! je sais d'avance toutes vos objections : René est le plus brave et le plus digne gars de la paroisse, et je n'aurais jamais à me repentir d'être son épouse. Ça, c'est juste. Mais, songez-y bien : moi mariée, vous n'auriez plus personne pour remplacer près de vous, ma mère chérie, laquelle prie là haut pour nous. Plus que René, vous avez besoin de votre petite Yvonne, et ce serait mal à moi si j'allais vous abandonner. Quoi qu'il arrive, je resterai donc sous votre toit et ne me marierai jamais. A vrai dire, il faut que vous ne m'aimiez pas beaucoup pour songer si fort à m'éloigner. Est-ce que je ne suis point assez bonne, assez prévenante, assez soumise ? Est-ce que je vous suis à charge ? Voyons, grondez-moi, mais ne soyez plus triste, inquiet. Ou plutôt, père, regardez-moi et souriez-moi, et dites-moi que vous êtes heureux de m'avoir pour votre servante.

— Ah ! mon enfant ! mon enfant ! s'écria le vieillard en l'étreignant sur son cœur, tu es toute ma joie ! et je donnerais pour toi ma part de félicité dans le paradis !

» Au milieu de cette étreinte, Legoëlle oubliait sa

pauvreté, sa crainte de mourir ; il contemplait sa fille avec une sorte d'orgueil paternel.

» Yvonne était, en effet, aussi jolie qu'elle était tendre et dévouée. Sa petite taille fine et bien prise se dessinait parfaitement sous son *corken* (1) de drap et sous sa jupe de droguet. Mignonnes autant qu'agiles étaient ses mains pour filer le chanvre. Lestes et charmants étaient ses pieds minces pour danser en sabots la ronde bretonne. Son visage était frais et délicat ainsi qu'un oeillet de falaise ; ses yeux, bleus comme un ciel d'été, refléchissaient la candeur d'une âme angélique. Ajoutez à cela que c'était la meilleure ménagère peut-être de toute la Cornouaille.

— C'est égal, dit Legoëlle en dévorant une larme, tu aurais fait une fière femme pour ce pauvre René.

— Bah ! n'y pensons plus, répondit-elle.

» En ce moment on vint prévenir notre fermier que plusieurs de ses plus beaux moutons tombaient malades et que ceux qui l'étaient déjà mouraient.

— Encore ! s'écria-t-il avec désespoir.

» Il courut à la bergerie et recula d'horreur : le démon était debout sur le seuil.

— Veux-tu un millier d'écus ? dit en ricanant ce dernier.

— Non ! non ! répondit Legoëlle d'une voix épouvantée.

» Et le démon disparut encore.

(1) Justaucorps lacé par devant.

» Mais le vieillard n'était point robuste. Aussi la banqueroute dans laquelle il se trouvait engagé, la perte de ses troupeaux, l'effroi de se voir poursuivi par l'esprit infernal, l'appéhension de mourir sans avoir établi sa pennerez ne tardèrent pas à le rendre malade. Ses inquiétudes et ses tourments augmentèrent avec les progrès de la maladie ; au mois après ces événements, il était au plus bas, en sorte que ses voisins ne le comptaient plus guère au nombre des vivants. Ils prétendaient même avoir entendu, la nuit, le bruit terrible du *arriquel an ancou* (1) autour de la ferme du moribond !

» Une seule personne espérait encore, espérait toujours : c'était Yvonne. Elle veillait au chevet de son père, où elle versait bien des larmes en secret et priait Dieu avec ferveur. Le vieillard prenait souvent la main de sa fille, la pressait doucement dans les siennes, lui demandait d'une voix mourante des nouvelles de ses bestiaux, la grondait de se fatiguer à veiller comme elle faisait, mais ne lui parlait pas de l'apparition, car il craignait de l'effrayer.

» Un jour que Legoëlle croyait être un peu mieux et que l'espérance rentrait en son cœur à la vue de la campagne fleurie, du ciel bleu et du soleil brillant :

— N'est-ce pas que je ne mourrai pas encore ! dit-il à Yvonne, et que nous irons encore cette année gagner des indulgences au pardon de Sainte-Anne de Fau-

(1) Char de la mort.

— Une dépêche de Londres, du 12 juillet, annonce que M. de Vidil a été renvoyé devant le jury. Une caution avait été offerte, mais elle a été refusée par le magistrat de Bow-street. Le jeune de Vidil persiste à refuser de déposer contre son père.

— On écrit de Tien-tsin, le 10 mai, au *Moniteur de l'Armée* :

Une de ces dernières nuits, nous avons eu un incendie qui, s'il eût éclaté un jour plus tôt, eût pu avoir des conséquences terribles. Dans la cour de la batterie de 12 casernée au bord du Pei-ho, se trouvaient des caissons d'artillerie, au nombre de 36, chargés de gargousses et d'obus, et plusieurs caissons de cartouches d'infanterie. Comme la batterie de 12 est sur le point de partir, on embarqua le 6 sur une jonque toutes ces munitions. La nuit suivante, le feu se déclara dans les écuries entourant cette cour.

Le factionnaire donna l'alarme ; mais le feu, alimenté par de la paille et du fourrage, gagna avec rapidité, et les gardes d'écurie, réveillés en sursaut, eurent à peine le temps de s'enfuir. Un affût qui était resté dans la cour et d'autres objets de matériel prirent feu si vite qu'on n'eut pas le temps de les emporter. Les chevaux qui se trouvaient dans les écuries en flammes périrent brûlés, et pendant leur agonie leurs hennissements se faisaient entendre au loin. Un d'eux parvint à percer le mur de feu, sortit tout embrasé et alla mourir dans un local rempli de fourrage, où il faillit propager l'incendie.

Les canonniers s'étaient hâtés d'ouvrir les autres écuries et de détacher les chevaux, qui, sous de terreur à la vue des flammes, s'enfuirent au galop et parcoururent les rues de Tien-tsin, renversant tout sur leur passage. Pendant ce temps, le générale avait battu et toute la garnison arrivait, mais on ne trouva pas de seaux pour chercher de l'eau. La jonque chargée de poudre était mouillée à environ cent mètres de l'incendie ; des flammèches de feu commençaient à tomber sur le pont et menaçaient de la faire sauter.

Les hommes de garde à bord coupèrent les câbles et on remorqua la jonque loin de l'incendie. Malheureusement, elle accrocha une corde, à laquelle étaient attachés les seaux qu'on avait mis la veille dans l'eau pour les faire resserrer, et la brisa, de sorte qu'on ne trouva plus d'ustensiles propres à contenir de l'eau. Lorsque les pompiers chinois arrivèrent, le feu s'était arrêté à des murs en briques et ne pouvait plus s'étendre.

Le lendemain, en déblayant les ruines, on trouva 22 chevaux brûlés et 80 autres avaient disparu ; on ne les a pas encore retrouvés.

Un jour plus tôt, tout le quartier eût été mis en feu par les obus, que l'explosion aurait lancés de tous côtés, et il y eût eu de nombreuses victimes. Heureusement il n'y a que des pertes pécuniaires.

Les rebelles gagnent toujours du terrain. Nous avons eu une alerte, il y a déjà quelque temps. Des rebelles, paraît-il, qui avaient été achetés dans une province voisine 400 chevaux, arrivèrent la nuit près d'un poste voisin du pont du Pei-ho. Le factionnaire, apercevant des cavaliers armés, fit feu et donna l'alarme. Une compagnie de grenadiers prit les armes et alla à la recherche des cavaliers qui s'étaient enfoncés ; mais, pendant qu'on les cherchait dans la plaine, ils avaient pénétré dans la

ville par des rues détournées, passé le pont et traversé la ville. Le mandarin, prévenu, envoya à leur poursuite de la cavalerie qui les rejoignit et les mena à l'armée tartare campée près d'ici.

— Des essais fort intéressants de télégraphie volante ont été faits au Champ-de-Mars, nous apprend le *Constitutionnel*.

Un certain nombre d'artilleurs à cheval de la garde, suivis d'une voiture suspendue et bien attelée, dans laquelle se trouvaient des lances servant de poteaux télégraphiques, plus le fil conducteur de l'électricité, s'éloignaient rapidement aussitôt que l'extrémité de ce fil avait été fixée au sol à l'aide d'un piquet.

A 30 mètres de distance, un cavalier descendait de cheval, prenait une lance qui lui était remise par un artilleur placé dans la voiture, et enfonçait cette lance en terre, en lui faisant faire un demi-tour sur elle-même, de manière que le haut se trouvât entouré par le fil électrique.

Le cavalier affermissait ensuite cette lance au moyen de deux haubans fixés eux-mêmes au sol avec deux piquets ; puis la même opération s'effectuait successivement avec rapidité par d'autres cavaliers, mais alors elle ne se renouvelait plus que de cent mètres en cent mètres, tandis que la distance à laquelle le premier poteau avait été planté était, comme il vient d'être dit, de trente mètres seulement.

Ces expériences ont démontré la possibilité d'improviser une ligne télégraphique, en cas d'urgence, pour des armées en campagne, par exemple, et cela dans le temps strictement nécessaire aux hommes et aux chevaux pour se porter du point de départ au point d'arrivée.

En cas d'obstacles pour la voiture, résultant des accidents de terrain, chaque cavalier chargé de planter une lance-poteau, porterait cette lance au bras et à l'étrier, comme cela se pratique dans les régiments de lanciers.

CHRONIQUE LOCALE ET DE L'OUEST.

Chaque jour, grâce à l'éclat que nos courses doivent avoir, le nombre des souscripteurs s'augmente. Pour les personnes qui auraient l'intention de souscrire et qui ne sauraient à pas qui s'adresser, nous nous empressons de leur faire savoir que les souscriptions sont reçues chez M. Cormery, rue du Collège, n° 18.

On lit dans l'*Union bretonne* :

Nous croyons savoir que les grandes fêtes qui doivent solenniser l'Exposition seront retardées d'une semaine ; c'est-à-dire qu'au lieu de commencer le 18 août, elles ne seront inaugurées que le 25.

Des raisons considérables dont nous avons dit quelques-unes dans un de nos derniers numéros, ont décidé l'administration à prendre cette détermination.

En tout cas, il demeure arrêté qu'une fête de nuit aura lieu le dimanche 4 août, au Jardin des Plantes. Des préparatifs nombreux sont faits pour donner à cette soirée un grand éclat et un attrait puissant. Des tuyaux pour le gaz ont été installés dans le jardin, afin de l'illuminer dans son entier.

La cavalcade annoncée a été l'objet de recherches historiques qui ont amené à en changer le sujet. On

assure que l'on se serait définitivement arrêté à un voyage de Gilles de Retz, haut et puissant seigneur qui se faisait accompagner dans ses pérégrinations par ses comédiens, ses chanteurs, ses danseurs, etc. Ce motif un peu fantaisiste prête beaucoup au pittoresque, et, avec un peu d'imagination, on peut en faire un spectacle très-amusant à la fois et plein d'intérêt.

Du reste, nous pouvons dire que déjà les répétitions ont lieu pour les manœuvres équestres auxquelles la cavalcade servira naturellement de prétexte.

On veut faire une grande et belle chose, digne de notre ville et susceptible d'attirer la foule des étrangers.

Aussitôt que le programme, encore à l'étude, sera définitivement fixé, nous aurons soin de le faire connaître.

Pour chronique locale et faits divers : P. GODET.

DERNIÈRES NOUVELLES.

Rome, 23 juillet. — Dans le consistoire tenu aujourd'hui, le Saint-Père a prononcé une courte allocution dans laquelle il a manifesté sa satisfaction de la conduite de l'épiscopat et du clergé italien ; toutefois il a déploré l'aberration de quelques ecclésiastiques de Milan, de Modène et du royaume napolitain, et les dommages spirituels qui résultent de la vacance de certains diocèses.

Il a donné à entendre qu'il avait manifesté sa reconnaissance au représentant de la France pour l'occupation française de Rome, sans dissimuler cependant l'abus que les ennemis de l'ordre font et feront de l'acte douloureux de la reconnaissance du roi d'Italie.

On mande de Pesth que le gouvernement a l'intention de s'opposer énergiquement à toute espèce de démonstration en Hongrie. — Havas.

Sommaire de L'ILLUSTRATION du 20 juillet.

Revue politique de la semaine. — Courrier de Paris. — Fête à Rome. — Silhouettes et Reliques : Henri Heine. — Bulletin bibliographique. — Salon de 1861. — Casserie dramatique. — Le bouquet de lilas blanc (nouvelle). — Tir fédéral à Stanz. — Chronique littéraire. — Hors Paris. — Courses à Montévideo. — Régates d'Elbeuf.

Gravures : Avènement du Sultan, le baiser de main. — Fête à Rome (quatre gravures). Présents envoyés par les rois de Siam à Napoléon III. — Salon de 1861 (7 gravures). — Exposition industrielle de Harlem. — Vue d'ensemble des bâtiments de l'exposition de Nantes. — Tir fédéral à Stanz. — Réception des Sociétés de carabiniers. — Courses à Montévideo. — Régates d'Elbeuf. — Echecs. Rebus.

BOURSE DU 25 JUILLET.

5 p. 0/0 baisse 10 cent. — Ferme à 67 65.
4 1/2 p. 0/0 sans changement. — Ferme à 97 80.

BOURSE DU 26 JUILLET.

5 p. 0/0 hausse 10 cent. — Ferme à 67 75.
4 1/2 p. 0/0 hausse 10 cent. — Ferme à 97 90.

P. GODET, propriétaire-gérant.

nant ? Quel plaisir nous aurons ! Si la mer est douce et belle, nous irons en bateau ; si le temps menace, nous nous acheminerons, dès l'aurore, par les coulées ombreuses et les lisières des champs. Puis, au pardon, je t'achèterai des chapelets et des images à faire envie aux plus heureuses pennerez ; puis tu danseras et je t'admirerai comme tout le monde... comme René. Hein, ma fille, quel bonheur ! Pourvu que je ne meure pas avant le temps !

— Oh ! que non ! répondit Yvonne, car si vous mouriez, père, je mourrais aussi ; et Dieu ne peut le vouloir, je suis trop jeune !... Mais chassons ces vilaines pensées.

— C'est cela, mon enfant, ne pensons qu'à ma guérison... Quand je serai guéri, je ferai de bonnes affaires. C'est sûr, j'aurai plus de chance que je n'en ai eu depuis longtemps. J'amasserai ta dot... tout de suite. René deviendra ton mari, et tous tes souhaits seront accomplis. Mais la vieillesse est exigeante, et j'exigerai une chose qu'on ne refusera pas au pauvre vieux : une petite cabane à côté de mes enfants... Je serai là... près de toi... Je ne vous gênerai pas, va... Je ne vous serai point à charge... Mais je serai heureux de votre présence, de votre bonheur, de votre prospérité... Oui, oui, nous mènerons une bonne vie, ma chère Yvonne !

— Ce sera charmant ! dit la pennerez en souriant. Vous vivrez aussi longtemps que Mathusalem... Et lorsque nous serons vieux, René et moi, c'est vous, père, qui nous aiderez à traverser les ruisseaux de l'hiver.

— Petite moqueuse ! fit Legoëllo en la frappant doucement sur la joue.

« Et insensiblement il s'endormit dans la joie de l'espérance, dans la confiance en un avenir meilleur.

» Mais, vers le soir, toutes ces belles idées tombèrent comme les fleurs du pommier sous une brise d'équinoxe. Legoëllo éprouva tout à coup un grand accès de faiblesse.

— O mon Dieu ! murmura-t-il, c'est fini, je vais mourir... Yvonne ! Yvonne ! va chercher le médecin et aussi monsieur le recteur.

— Vous souffrez, mon père ? s'écria la jeune fille.

— Oui, je souffre !... Je souffre horriblement, va vite !

» Suffoquée par les larmes, Yvonne sortit en courant.

— Oh ! mourir ! dit le vieillard avec désespoir... Mourir sans assurer le sort de mon enfant !... Oh ! je damnerais... oui, je damnerais mon âme !

— C'est convenu, dit alors une voix que le vieillard effrayé reconnut aussitôt. Se soulevant avec peine, il entra ouvrit ses rideaux de serge, puis il retomba sur son lit en murmurant :

— Encore lui !... Retire-toi, Satan !

» Un ricanement retentit dans la chambre.

— Mais tu ne sais donc pas que tu vas mourir ! reprit le démon en se penchant sur le lit du vieillard... et que tu vas laisser ta fille sans dot et sans mari !

— Mon Dieu ! soupira Legoëllo.

» Et il se fit un moment de silence, que Satan rompit en disant :

— Veux-tu ?

— Pas à ce prix.

— Donc, ta fille vivra de longs jours pauvre, seule et malheureuse.

— Démon tentateur !

— Oh ! meurs en paix ; je pars, adieu !

» Le vieillard, par un effort violent sur lui-même, s'écria :

— Eh bien ! non, reste, Satan ! Reste, je suis à toi !

» Son agitation avait été si violente que son corps pendait hors du lit. Un bruit de pas se fit entendre ; le démon enveloppa le malade dans son manteau et l'emporta par la fenêtre, au moment où la porte s'ouvrait pour donner passage au médecin et au recteur que conduisait Yvonne.

» Mais quelle fut leur surprise, quel fut leur effroi, lorsqu'ils trouvèrent le lit vide ! Ils coururent à travers le village, frappant à toutes les portes, et criant que Legoëllo avait disparu. Les habitants les plus craintifs se renfermèrent soigneusement chez eux, tandis que les plus hardis, ayant René à leur tête, s'armèrent de fourches, prirent des lanternes et coururent à la recherche de Legoëllo.

» Pendant ce temps une ombre glissait rapidement dans la direction des rochers de Penmarc'h : c'était Yvonne qui avait vu briller une lumière sur l'un de ces rochers.

(La suite au prochain numéro.)

Etudes de M^e BEAUREPAIRE, avoué à Saumur, et de M^e TOUCHALEAUME, notaire à Saumur.

VENTE

Aux enchères publiques.
D'UNE MAISON

Située à Saumur, rue Courcouronne, n° 1.

L'adjudication aura lieu en l'étude de M^e TOUCHALEAUME, notaire à Saumur, place de la Bilange, le mercredi quatorze août mil huit cent soixante-un, à midi.

On fait savoir qu'en vertu d'un jugement du tribunal civil de Saumur, en date du onze juillet courant, enregistré, homologuant une délibération du conseil de famille de la mineure Estelle-Claire Willemotte, fille issue du mariage de Antoine Willemotte et de dame Marguerite Darso, tous les deux décédés, ladite délibération tenue sous la présidence de M. le Juge de paix du canton sud de Saumur, le six juin dernier,

Et à la requête de M. Jules-Hippolyte Budan, propriétaire, demeurant à Chaintres, commune de Dampierre,

Agissant au nom et comme tuteur de ladite mineure, ayant pour avoué constitué M^e Charles-Théophile Beaurepaire, avoué près le tribunal civil de Saumur, demeurant dite ville, rue Cendrière, 8,

En présence du sieur Félix Jeannin, maître-tailleur, demeurant à Saumur, rue Daillé, subrogé-tuteur de ladite mineure,

Il sera, le mercredi quatorze août mil huit cent soixante-un, à midi, en l'étude et par le ministère de M^e Touchaleaume, notaire, commis à cet effet par le jugement sus-énoncé, procédé à l'adjudication, au plus offrant et dernier enchérisseur, de l'immeuble ci-après désigné.

DÉSIGNATION.

Une maison, située à Saumur, à l'angle formé par la rue Courcouronne et la petite rue Saint-Nicolas, ayant façade sur la place Saint-Nicolas et sur la rue Courcouronne, où elle porte le n° 1.

Cette maison est composée ainsi qu'il suit :

Au rez-de-chaussée, un corridor ouvrant sur la place Saint-Nicolas, réduit, petit cabinet et latrines, cave ayant une entrée dans le petit cabinet dont il vient d'être parlé et sous l'escalier;

Escalier en bois desservant les étages supérieurs; au bout du corridor, une chambre avec alcôve, cheminée plaquée en marbre, surmontée d'une glace, ayant ouvertures sur la rue Courcouronne; cuisine ensuite de cette chambre éclairée sur la petite rue Saint-Nicolas, petit salon éclairé sur la rue Courcouronne;

Au premier étage, une petite chambre à cheminée ayant jour sur la rue Courcouronne, petit cabinet contigu à cette chambre, grenier sur la chambre du rez-de-chaussée, preant jour sur la petite rue Saint-Nicolas;

Au second étage, une petite chambre à cheminée et un petit cabinet;

Four, grenier au-dessus;
Toitures couvertes en ardoises.

MISE A PRIX.

Cette maison sera vendue sur la mise à prix de quatre mille francs, fixée par le jugement sus-énoncé, ci 4,000 fr.

Outre les charges.

S'adresser, pour les renseignements :

1° A M^e TOUCHALEAUME, notaire à Saumur;

2° A M^e BEAUREPAIRE, avoué en la même ville.

Dressé à Saumur, par l'avoué-licencié soussigné, le vingt-quatre juillet mil huit cent soixante-un.
Signé : BEAUREPAIRE.

Enregistré à Saumur, le vingt-cinq juillet mil huit cent soixante-un, f^o, c^o. Reçu un franc dix centimes, dixième compris. (387)
Signé : P. VING.

Etude de M^e LEROUX, notaire à Saumur.

A VENDRE

MAISON ROUSTEAUX,
Rue Royale,

Consistant en boutique de boulanger, arrière-boutique, corridor; chambre à la suite, grenier au-dessus; deux chambres au premier étage et au second étage, greniers au-dessus; cour, pompe, cave.

S'adresser à M^e LEROUX, notaire, ou à M^e POULET, avoué. (335)

A LOUER

Présentement,

PREMIER ET DEUXIÈME ÉTAGES,
Maison Simon.

Marchand de chaussures, rue Saint-Jean.

S'adresser à M. LAMBOURG. (336)

A LOUER

Présentement,

UNE CHAMBRE

Rue du Marché-Noir.

S'adresser à M. GODET, imprimeur.

A LOUER

Une Remise, une Écurie à deux chevaux, grenier au-dessus.

S'adresser à M. BEAUREPAIRE, avoué, rue Cendrière, à Saumur. (346)

Usine à vapeur pour la trituration du soufre, de SYLVAIN ESPITALIER FILS, à Cette (Hérault.)

GUÉRISON DE LA VIGNE,

Soufrage infailible.

Dépôt de soufre de Sicile, trituré et bluté, garanti pur de tout mélange, chez DUVAU-GIRARD fils, négociant en vins à Saumur.

Prix : 35 fr. le sac de 100 kilos.

Sac compris, pris au dépôt à Saumur ou dans une gare quelconque du département. (170)

AVIS.

LA MAISON DE BANQUE

A. SERRE

RUE D'AMSTERDAM, 3, A PARIS.

Ouvre des COMPTES-COURANTS avec CHÈQUES, fait des Avances sur titres, se charge de l'achat et de la vente des Valeurs négociées à la Bourse de Paris, etc.

Un bulletin contenant toutes les conditions de ces diverses opérations de banque est adressé à toute personne qui en fait la demande. (629)

A LOUER

Pour la Saint-Jean 1862,

**L'HOTEL
DE LA BOULE D'OR**

A Saumur.

S'adresser à M. OLIVIER, rue de Bordeaux, 5, à Saumur. (366)

A VENDRE

CHIEN COUCHANT,

Trois ans, bien dressé.

A louer présentement,

**PORTION DE MAISON
et Jardin**

Grande route du Pont-Fouchard.

S'adresser à M. Godfroy, impr., Grand-rue, à Saumur.

A VENDRE

UN BEAU CHIEN DE CHASSE.

S'adresser à M. COUTELEAU, à Champigny. (386)

CONTREFAÇONS

DU

VINAIGRE DE TOILETTE

DE

JEAN-VINCENT BULLY

67, rue Montorgueil, Paris.

Pour se prémunir contre les contrefaçons, que de nombreux jugements n'ont pas encore complètement réprimées :

REFUSER tout flacon où le nom de *Jean-Vincent Bully* serait précédé des mots *dit de*, ou autres semblables.

EXIGER : L'enseigne AU TEMPLE DE FLORE, — le bouchage intact, — la signature sur le cachet, — la contre-étiquette fixant au col du flacon le fil blanc, rose, vert et noir terminé par la Médaille de garantie.

Ci-dessous la contre-étiquette elle-même pour donner le modèle de la signature et les deux faces de la Médaille.



Porter plainte contre le débitant « pour Tromperie sur la nature de la chose vendue. » (Art. 423 du Code pénal.)

VINGT ANS DE SUCCÈS

Au moment des chaleurs, nous recommandons l'emploi de l'ALCOOL DE MENTHE DE RICQLES. Moyennant quelques gouttes de cette liqueur dans un verre d'eau, sucrée ou non, on obtient la boisson la plus agréable, la plus saine, la plus rafraîchissante et la moins coûteuse dont on puisse se servir. Cet élixir devrait donc trouver sa place dans toutes les familles, attendu qu'il facilite supérieurement la digestion, fortifie l'estomac même le plus délabré, débarrasse des maux de tête, des coliques, purifie le sang, calme les nerfs et dissipe à l'instant le moindre malaise. — En flacons cachetés de 2 fr. 50 et 5 fr., avec l'instruction portant le cachet et la griffe de l'inventeur, H. de Ricqles, cours d'Herbouville, 9, à Lyon; à Paris, 5, cité Trévisse.

Dépôt dans toutes les principales pharmacies et maisons de droguerie de la France et de l'étranger. — A Saumur, chez M. MEVIER, confiseur. (345)

POMMADE DES CHATELAINES

OU L'HYGIÈNE DU MOYEN ÂGE

Cette Pommade est composée de plantes hygiéniques, à base tonique. — Découvert dans un manuscrit, par CHALMIN, ce remède infailible était employé par nos belles châtelaines du moyen âge, pour conserver, jusqu'à l'âge le plus avancé, leurs cheveux d'une beauté remarquable. — Ce produit active avec vigueur la crue des cheveux, leur donne du brillant, de la souplesse, et les empêche de blanchir, en s'en servant journellement. — Prix du pot : 3 fr. — Composé par CHALMIN, chimiste, à Rouen, r. de l'Hôpital, 40. — M^e à Paris, pour le gros, r. d'Enghien, 24. — Dép. dans toutes les villes.

A Saumur, chez M. BALZFAU et M. PISSOT, coiffeurs-parfumeurs; à Baugé, M. CHAUSSÉPIED, coiffeur-parfumeur. (71)

Saumur, imprimerie de P. GODET.

BEAUTE! — FRAICHEUR! — SANTÉ! — SALUBRITÉ!

PRIX
1 fr. 50

VINAIGRE A LA VIOLETTE

PRIX
1 fr. 50

Ce Vinaigre de Toilette par excellence, le plus à la mode aujourd'hui dans la bonne société, se recommande autant par la richesse et la distinction de son parfum que par ses propriétés éminemment toniques et rafraîchissantes pour la toilette du corps et du visage. Son emploi dans un bain est des plus hygiéniques et des plus agréables; après la barbe, il dissipe le feu du rasoir; il est enfin sanitaire et anti-méphitique.

Chez **E. COUDRAY**, Parfumeur, 13, rue d'Enghien, Paris,

ET DANS TOUTES LES BONNES MAISONS DE PARFUMERIE ET DE COIFFURE DE LA FRANCE ET DE L'ÉTRANGER.

Fu pour la légalisation de la signature ci-contre.
En mairie de Saumur, le

Certifié par l'imprimeur soussigné,